ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 59253

Texte de la question

M Dominique Baudis appelle l'attention de M le ministre du budget sur la situation des douaniers. La mise en place du grand marche interieur europeen va se traduire par une profonde restructuration de l'administration des douanes, et les interesses expriment leurs inquietudes sur les consequences materielles et familiales engendrees par les mutations d'office. Ils souhaitent que cette restructuration soit accompagnee d'un « plan social » dont les dispositions devraient permettre de compenser les prejudices lies au changement de residence. Il lui demande donc de lui faire connaitre ses intentions.

Texte de la réponse

Reponse. - Le 1er janvier 1993 marquera une etape decisive de la realisation du Marche unique. Les marchandises, a l'interieur de la Communaute, circuleront librement sans formalites douanieres ni fiscales. La TVA intracommunautaire sera dorenavant percue comme la TVA interieure. Pour ces raisons, une nouvelle repartition des taches a ete etablie au sein du ministere des finances. Pour sa part, l'administration des douanes a deja engage la reorganisation de son dispositif qui prend en compte le nouvel environnement communautaire. C'est ainsi que de nouvelles missions lui sont confiees : les contributions indirectes et certains controles techniques lui seront rattaches ; en matiere de controle de la TVA intracommunautaire, elle interviendra conjointement avec la direction generale des impots. De plus, en 1993, elle participera au premier chef au traitement de la declaration fiscale et statistique mensuelle deposee par les entreprises en matiere de TVA. Bien entendu, ces nouvelles taches ne sauraient porter atteinte aux capacites d'intervention reelles du service dans le domaine des missions traditionnelles qui continueront d'etre assurees. En effet, la lutte contre la fraude et la protection de l'economie demeurent des priorites essentielles pour la douane. C'est dans cette optique que les pouvoirs des agents ont ete renforces, notamment pour ce qui concerne la lutte contre le trafic illicite de stupefiants et le blanchiment des capitaux. De meme, une mission confiee a l'inspection generale des finances sur les controles techniques effectues par la douane, la direction generale de la concurrence, de la consommation et de la repression des fraudes et par le corps de controle des autres ministeres indiquera dans quelle mesure des modifications de structure sont envisageables afin que la liberation des echanges intracommunautaires ne se traduise pas par un developpement du risque de fraude. L'ensemble de ces mesures est destine a maintenir un haut niveau de securite pour les biens et les personnes. Pour realiser cet objectif, les diminutions d'emplois ont ete limitees au maximum. La disparition des formalites douanieres intracommunautaires rendra cependant disponibles 2 500 emplois dans les services des operations commerciales de la douane. Sept cent cinquante agents seront reclasses prioritairement au sein de la douane pour renforcer ses activites de surveillance. Les autres administrations financieres recevront 950 emplois. Des detachements au sein d'autres administrations permettront de regler certains cas particuliers dans les departements sensibles. Un large dispositif est mis en place pour permettre de regler au mieux chaque situation individuelle. A cet egard, des cellules d'accueil et de conseil seront chargees d'examiner les difficultes particulieres, de seconder les agents desireux de rester dans leur residence dans la recherche d'un poste au sein d'autres administrations et de faciliter la reconversion professionnelle des conjoints. Les mouvements

concernant les agents dont l'emploi est supprime ou qui exercent leurs fonctions dans des residences en surnombre s'effectueront pour l'essentiel sur la base du volontariat et seront accompagnes de mesures adaptees sur le plan financier et en matiere de formation professionnelle.

Données clés

Auteur : M. Baudis Dominique
Circonscription : - Union du Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59253
Rubrique : Douanes
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juin 1992, page 2708